



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni le 18 février 2021 à 18h00, Espace Benoîte Groult à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

<b>En exercice :</b>	52
<b>Présents :</b>	43
<b>Votants :</b>	51
<b>Secrétaire de séance :</b>	Jacques JULOUX

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
<b>BAYE :</b>	-
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
<b>GUILLIGOMARÇ'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Jacques LE DOZE
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADO, Patricia ECK
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Pascal BOZEC (BAYE), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Christelle FENEON (MOELAN), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Aude MARSILLE (RIEC), Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Gwenaël HERROUET (MOELAN)  
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
 Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)

DCC2021-046

**VIE COURANTE****19- SYSTEMES D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES****Mise en place d'une charte d'utilisation du webSIG**

Depuis 2011, Le webSIG communautaire permet aux élus et agents du territoire de consulter, à travers une cartographie en ligne, des données essentielles à leurs missions : cadastre, documents d'urbanisme, réseaux... Les utilisateurs inscrits bénéficient d'un accès à des données pour lesquelles Quimperlé Communauté s'est engagé à faire respecter certaines règles d'usages. Si certaines d'entre elles sont sans risque et diffusables sans attention particulière, d'autres demandent des précautions particulières :

Données avec conditions de diffusion particulières (IGN, ENEDIS, Orange etc...)

Matrice cadastrale (données personnelles et fiscales)

Données personnelles

Données sensibles au titre de la sécurité publique (réseau d'eau potable, canalisation et transport de gaz etc...)

La charte informatique de Quimperlé Communauté répond en partie à ces règles mais n'engage pas les utilisateurs communaux et présente des manques spécifiques au SIG. La rédaction d'une charte d'utilisation du webSIG, à l'instar de la charte informatique, permettra de préciser et d'engager les utilisateurs communautaires et communaux sur les points suivants :

Le contexte réglementaire (CNIL, RGPD, CADA)

Les conditions d'utilisation de l'outil (règles d'accès, confidentialité...)

Les conditions d'utilisation particulières de certaines données

Synthèse des éléments de la charte (Voir charte complète en annexe)

Rappel du contexte réglementaire : l'ensemble des lois et texte réglementaires sont mentionnés (loi informatique et liberté, RGPD...)

Opposabilité : Elle s'applique dès l'utilisation du webSIG. Elle est fournie au futur utilisateur avec le formulaire d'inscription qui doit être retourné avec le formulaire d'engagement de l'utilisateur au respect de la charte. Pour les utilisateurs existants, elle sera transmise par mail dès sa mise en œuvre. Le formulaire d'engagement devra être retourné sous 1 mois.

Rappel des règles d'usage pour garantir la sécurité et la confidentialité : déconnexion, usages strictement professionnels, identifiant et mot de passe personnels etc...

Description de la procédure d'accès au webSIG : rappel du processus d'inscription.

Règle d'utilisation des données personnelles et règle d'accès à la matrice cadastrale : les conditions d'accès aux données personnelles, en particulier du cadastre sont encadrées par la CNIL. Les finalités d'usage sont explicitées à travers un logigramme et une matrice théorique permettant d'attribuer des droits.

La matrice d'accès est théorique. Les droits d'accès étant dépendant des finalités de traitements, ils sont attribués au cas par cas. Des droits peuvent être accordés temporairement si une mission correspond aux finalités autorisées.

Règles de diffusion de données : chaque diffusion de données doit mentionner le partenaire à l'origine (IGN, Etat etc...). Un paragraphe dédié à la diffusion des relevés de propriété permet notamment aux agents communaux de s'appuyer sur des textes officiels pour les fournir ou non à des tiers.

#### Validation

La charte d'utilisation du webSIG sera mise à l'ordre du jour du Comité Technique et au Conseil Communautaire du mois de février 2020.

Dès sa validation, la charte sera transmise à tous les utilisateurs. Un formulaire d'engagement devra être signé par les utilisateurs et retourné au service SIG. Pour les nouveaux utilisateurs, ce formulaire sera demandé dès la demande d'inscription.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la mise en place d'une charte d'utilisation du webSIG

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la mise en place d'une charte d'utilisation du webSIG

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC